

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Action mutualisée Interparc tourisme 2021-2022

Secrétaire de séance : Sébastien BOURLIN

Membres en exercice : 36

Membres présents : 30

Pouvoirs : 4

Excusés, absents : 2

Présents(es):

Laurence BRULEY	Simone CALLAMAND	Josiane GALIZZI
Roger ANOT	Ollivier ARTUPHEL	Jean-Michel CONSTANS
Philippe SCHELLENBERGER	Mikaël SCHNEIDER	Suzanne ARNAUD
Blandine MONIER	Carine PAILLARD	Bruno AYCARD
Henri BERGE	Gilles-olivier PAYAN	Marc LAURIOL
Robert DELEDDA	Jean-Yves DOLISI	Sébastien BOURLIN
Jacques PAUL	Christian OLLIVIER	Véronique MIQUELLE
Michel GROS	Patrice TONARELLI	Didier RÉAULT
Hervé THEBAULT	Sophie LEMETER	Anne CLAUDIUS PETIT
Vincent AYALA	Hélène VERDUYN	Christophe MADROLLE

Pouvoirs :

Madame Laetitia TREMOUILHAC déléguée de la commune de Cuges les Pins, a donné pouvoir à Madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes.

Madame Cathy SILVU déléguée de la commune de Pourrières, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, maire et délégué de la commune de la Roquebrussanne.

Monsieur Claude FABRE délégué de la commune de Saint-Zacharie a donné pouvoir à Madame Laurence BRULEY, déléguée de la commune de Auriol.

Monsieur François de CANSON, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à **Monsieur Christophe MADROLLE**, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laurence GAUD, Madame Virginie PHELIPPEAU,

Etaient également présents :

Monsieur Jean-Jacques COULOMB, délégué Métropole Aix Marseille, Madame Marie-Pierre EMERIC, commune de Garéoult, Monsieur Georges LUVERA, commune de Trets, Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Monsieur François HANNEQUART, Conseil de Parc, Monsieur Philippe SUSINI, Conseil départemental 13 Chargé de mission Massifs Verts Direction de l'Environnement Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PNR de la Sainte-Baume,

VU la Convention 2018-2019, développement d'une offre touristique « Parc naturel régional » en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant que,

Depuis 2011, les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagnent les professionnels du tourisme dans une démarche de progrès au travers du volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable et de la marque Valeurs Parc naturel régional.

Le réseau des entreprises engagées auprès des Parcs pour un tourisme est en croissance permanente. Les 227 entreprises porteuses de la marque Valeurs Parc naturel régional® représentent aujourd'hui 296 prestations touristiques, plus de 7000 lits touristiques et près de 1400 emplacements de camping. Le réseau compte également depuis 2019 une dizaine de séjours Valeurs parcs développés dans un premier temps dans le parc du Queyras et dont le déploiement s'est poursuivi en 2020 sur l'ensemble des parcs.

La méthodologie commune nécessaire à ces accompagnements comprend plusieurs étapes (diagnostic, ateliers pratiques, audit) confiées entre 2011 et 2014 à un groupement de bureaux d'étude puis internalisées en 1.7 équivalent temps plein entre 2014 et 2016 avec une prolongation de 2017 à 2019. Cette mission internalisée a également donné la possibilité de mieux répondre aux besoins des professionnels du tourisme des territoires en accordant également du temps à la promotion de l'offre et l'émergence de nouveaux projets mutualisés comme Chemins des Parcs© notamment.

Depuis 2018, l'interparc tourisme co-pilote la mise en place de la future filière écotourisme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'Agence de Développement 04, affirmant ainsi la pertinence de la mutualisation pour permettre aux Parcs de devenir des acteurs clé du tourisme régional.

En 2019 une nouvelle convention intitulée « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme » signée par la Région pour un an, acte le passage à deux postes mutualisés en ETP, et la coordination du contrat de filière régional écotourisme.

Forts de ces résultats obtenus, le réseau des Parcs souhaite poursuivre la mutualisation de moyens humains et d'outils pour mener des actions collectives à l'échelle des 9 Parcs naturels régionaux visant à

- Renforcer la qualification des entreprises touristiques ;
- Structurer une offre écotouristique expérientielle autour de filières prioritaires ;

- Animer, professionnaliser et valoriser le réseau des bénéficiaires du Parc ;
- Coordonner et animer l'Interparc tourisme ;
- Coordonner le contrat de filière « écotourisme » régional ;

Toujours dans des perspectives de mutualisation, les Parcs souhaitent continuer à internaliser ces missions préalablement confiées aux bureaux d'étude afin de diminuer les coûts tout en optimisant la mise en œuvre et la cohérence du dispositif.

Le recensement de toutes les tâches nécessaires pour ce projet permet d'évaluer à 2 équivalents temps plein pour les Parcs. En sa qualité de chef de file, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume sollicite donc, pour le compte de tous les parcs naturels régionaux de la région Provence Alpes Côte d'Azur, l'appui du Conseil Régional à hauteur de 180 000€ sur un montant du projet évalué à 240 000€.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires des techniciens et frais attachés	124 800 €	Région PACA	180 000 €
Développement de l'offre écotourisme au niveau local	50 000 €	Participation des pros	10 000 €
Animation réseau et accompagnement des pro	30 000 €	Participation des PNR	50 000 €
Valorisation/outils de com	35 200 €		
Total Dépenses	240 000 €	Total Recettes	240 000 €

Une convention sera signée entre les 9 Parcs, afin de bien établir les modalités de coopération et l'organisation globale du dispositif.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Parc naturel régional de la Sainte-Baume à solliciter une demande de financement auprès de la Région, conformément au plan triennal ci-joint, qui pourra, le cas échéant, être mis en œuvre sur une durée inférieure.

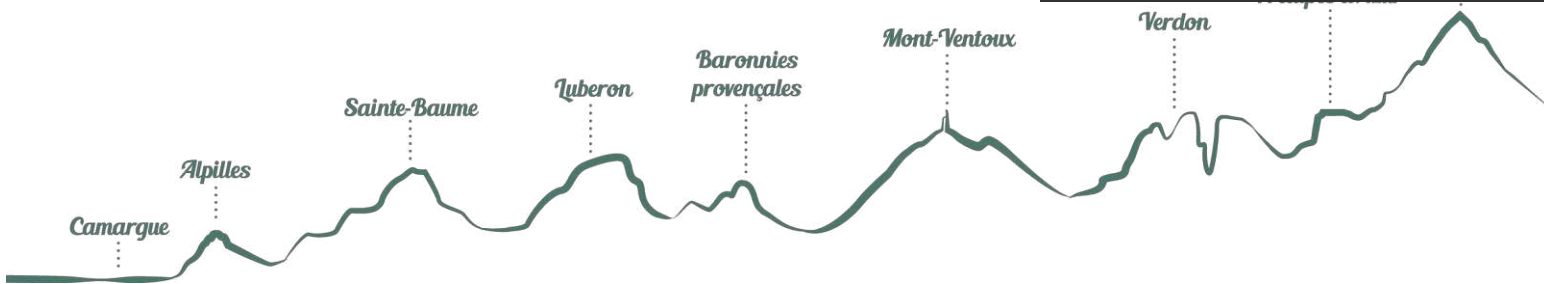
DONNE pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS



« Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme régional Note technique année 3

Intitulé de l'opération

Mutualisation de moyens humains et d'outils pour mener des actions collectives à l'échelle des 9 Parcs naturels régionaux visant à

- renforcer la qualification des entreprises touristiques ;
- structurer une offre écotouristique expérientielle autour de filières prioritaires;
- animer, professionnaliser et valoriser le réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc ;
- coordonner et animer l'interparc tourisme ;
- coordonner le contrat de filière « écotourisme » régional ;

Contexte général

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des premières destinations touristiques au plan mondial avec quelques 31 millions de séjours touristiques par an. L'économie touristique génère en région 18,6 milliards d'euros, soit 13 % du PIB régional, et représente 141 000 emplois associés¹. La région Sud est aussi la première région de France par les 60% de sa superficie couverte par des espaces naturels protégés (dont 29% par les parcs naturels régionaux), ce qui témoigne de la richesse de son patrimoine exceptionnel.

Avec l'appui de la Région, les Parcs naturels régionaux se sont employés à être des destinations de tourisme durable et à construire une offre touristique responsable. Depuis 2008, cet engagement s'est fait dans le **cadre innovant d'une démarche interparc** avec notamment la mise en place de stratégies touristiques territoriales, l'accompagnement et la qualification écoresponsable des entreprises touristiques via la marque nationale Valeurs Parc naturel régional, la mise en réseau, la professionnalisation et la valorisation de ces entrepreneurs engagés et la structuration de cette offre d'excellence.

En 2019 la Région demande à l'interparc tourisme de co piloter le contrat de filière écotourisme régional.

Cette démarche innovante est à ce jour unique et enviée au niveau national. Elle a fait ses preuves auprès des entreprises touristiques engagées et est très appréciée par les partenaires touristiques et les élus de nos territoires.

Bilan et perspectives

Les Parcs naturels régionaux constituent un réseau de territoires contribuant au positionnement écotouristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur et portant les 3 marques Provence/ Alpes/ Côte-d'Azur : **9 territoires quasi-contigus de la Méditerranée aux Alpes, représentatifs de la diversité des richesses patrimoniales et paysagères de la région.** L'ensemble de ce réseau de parcs fait de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première région de France en termes d'espaces protégés portant un label « Parc » (régional ou national).

¹ Source : CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur (chiffres 2017)



Les Parcs naturels régionaux doivent gérer le paradoxe d'un territoire attractif (parcs et sites remarquables, espaces naturels protégés) qui attire de plus en plus de visiteurs qui représentent une source de fragilité pour l'environnement et les populations locales. C'est de cette problématique propre aux espaces protégés qu'est née au début des années 2000, la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD), et, l'inscription, par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son Schéma Régional de Développement Touristique, du développement d'un tourisme durable dans ses Parcs naturels régionaux.

Avec l'appui financier de la Région et en partenariat étroit avec elle, plusieurs projets interparc ont été déployés.

Entre 2008 et 2012, 5 parcs naturels régionaux (Alpilles, Camargue, Queyras, Verdon, Préalpes d'Azur) se sont engagés dans la CETD, en se dotant d'une **stratégie territoriale en matière de tourisme durable**, rejoignant ainsi le Parc du Luberon précurseur dans cette démarche depuis 2001.

Dès 2012, les 6 parcs naturels régionaux se sont engagés dans le volet 2 de la CETD et la **marque commerciale nationale « Valeurs Parc naturel régional »** proposant l'accompagnement des professionnels du tourisme (hébergeurs, activités de pleine nature, site de découverte) afin de qualifier l'offre de tourisme durable.

En 2014 une nouvelle convention triennale entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les désormais 7 Parcs naturels régionaux a permis la création de **1,7 postes mutualisés pour renforcer cette dynamique d'accompagnement des entreprises** et pour donner un véritable essor à l'offre touristique durable. En 2017 cette convention a été reconduite pour 2 ans.

Les Parcs animent des dispositifs d'**accompagnement** permettant aux socio-professionnels du tourisme d'obtenir **des qualifications certifiant leurs engagements en matière de tourisme durable**. A juin 2021, 247 entreprises touristiques sont bénéficiaires de marque Valeurs Parc naturel régional®, cela représente 329 prestations touristiques, 7400 lits touristiques et près de 1500 emplacements de camping. Le référentiel Séjours Valeurs Parc naturel régional®, crée en 2018 par le parc du Queyras pour le compte du national a été déployé sur la quasi totalité des Parcs naturels régionaux de la Région. Il vise à mettre en tourisme cette offre d'excellence et à générer une fréquentation sur les ailes de saisons. Aux huit séjours déjà existants dans le Queyras, se sont ajoutés en 2020 et 2021 une dizaine de séjours, dont les premiers ont été commercialisés au printemps 2021. Ce travail se développe avec l'Agence Escursia (première agence nationale à avoir obtenu l'agrément national Valeurs parc) mais également avec d'autres agences locales (Roc'Ecrins, Provence Evasion, Guil EBike) et les offices de tourisme des divers territoires de parcs (OT Provence Verte Verdon).

En 2021, la candidature du Réseau des Parcs naturels régionaux déposée en partenariat avec celle du Réseau des CCI ont été retenues par l'Etat au niveau national pour assurer le déploiement du dispositif Fonds Tourisme Durable de l'ADEME sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le réseau des professionnels Valeur parc est constitué d'entreprises à statuts multiples (de l'entreprise individuelle à la S.A.), **avec des entrepreneurs souvent pluriactifs, dont certains ne bénéficient pas d'un réseau consulaire** tel que les CCI, la Chambre d'Agriculture ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Des journées de rencontre et des formations sur mesure leur permettent de **se professionnaliser**, de progresser dans leurs pratiques et de se mettre en réseau pour créer des partenariats. En décembre 2016 un séminaire de formation/action de 2 jours comptant plus de 20 interventions (conférences, ateliers, animations réseau, stand d'information, espaces d'autoévaluation) dispensées par les Parcs et leurs partenaires locaux et régionaux (CRT, ADT, CCIR, CCIT, FROT...) a rassemblé 80 participants à Lourmarin. Cette opération a été reconduite en mars 2019 à Quinson prenant cette fois-ci le nom de **Forum des pros Valeurs parcs** et a rassemblé 100 participants autour, entre autres, d'un atelier sur la sensibilisation aux écocgestes par le biais du Nudge marketing, d'une matinée dédiée à l'itinérance et d'une conférence sur les réseaux sociaux. En décembre 2020 ce forum s'est élargi à l'ensemble des acteurs de la filière écotourisme pour devenir le **Forum des pros de l'écotourisme** et le **webinaire de lancement du contrat de filière écotourisme** a rassemblé 187 participants.

En lien avec la FROT des formations sont organisées pour accompagner les professionnels dans une meilleure compréhension des enjeux de l'écotourisme, c'est ainsi qu'en avril 2021 le **webinaire « Comprendre les besoins et enjeux des clientèles "itinérance" »** a rassemblé 144 participants en direct et 26 vues en replay. En parallèle des **sessions de professionnalisation spécifiques sont organisés par les parcs** pour aider les pros à progresser dans leurs pratiques c'est ainsi qu'en mars 2021 deux web formations « Eco-responsabilité et biodiversité : Comment valoriser mon engagement et mes bonnes pratiques ? » ont rassemblé 28 participants par session.



De nombreux **outils de promotion** sont également développés au profit des professionnels, comme par exemple l'Annuaire des prestataires Valeurs parc en Région Sud. Cette annuaire a également été valorisée lors de différents **événements grand public** au niveau régional et national : salon du randonneur à Lyon, village des parcs à Paris Bercy, grand pique-nique des parcs en région, etc. La mise en réseau et valorisation se font également sur le **web** (page Facebook dédiée aux professionnels @TourismeDurableParcsPaca, site national www.consommer-parc.fr et site www.cheminsdesparcs.fr) ainsi qu'à travers des **partenariats presse** (Magazine Petit futé notamment, site voyageons Autrement).

Dans le cadre de la filière écotourisme les actions de promotion sont portées en partenariat avec le CRT, en 2020 réalisation d'un **film de séduction** de 3 minutes pour promouvoir les parcs de la Région et **création du site** www.ecotourisme.provence-alpes-cotedazur.com avec plus de 45 contenus « inspirationnels » rédigés depuis pour l'alimenter. En 2021 déploiement d'une **campagne de sensibilisation des visiteurs des espaces naturels** alliant des messages clés et un plan média portés par le CRT et la Région pour sensibiliser les publics.

Depuis sa création en 2016, le site www.cheminsdesparcs.fr, qui permet aux visiteurs comme aux habitants de préparer leurs balades et randonnées dans les Parcs en toute liberté à pied, à vélo, en VTT ou à cheval ne cesse d'évoluer. En 2017, la création d'un **onglet « services »** a permis de géolocaliser à proximité des itinéraires de randonnée l'ensemble des professionnels bénéficiaires de la marque Valeurs Parc référencés sur Apidae. L'ensemble des itinéraires sont également disponibles en langue anglaise. Dès 2018 **l'application mobile** permet aux clientèles d'emporter l'outil dans leur sac à dos avec une version 3 parue en 2020. En 2021, les itinéraires de chemins des parcs sont importés dans Apidae grâce à la **passerelle itinéraires Géotrek/Apidae**. A août 2021 cela représente 345 itinéraires sur les 9 parcs (pédestre 255, vélo 45, vtt 43, équestre 2) dont 60% traduits en anglais.

Fin 2018, le service tourisme et attractivité du Conseil Régional entreprend une importante **dynamique autour de l'écotourisme** visant à la préfiguration d'un contrat de filière écotourisme en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et confie à l'Interparc Tourisme la coordination d'une **étude de positionnement marketing et de structuration de cette future filière** qui permettra de clarifier les attentes des clientèles, le contenu de l'offre, le périmètre de l'écotourisme, mais aussi d'identifier la nécessité de mutualiser la promotion et d'accompagner la montée en compétence des professionnels. Voté en octobre 2019 par la Région le contrat de filière écotourisme régional est aujourd'hui **coordonné par l'Interparc tourisme** en co-pilotage avec l'Agence de développement des Alpes de Haute Provence. Ce contrat vise à fédérer les acteurs phare de l'écotourisme : parcs régionaux, parcs nationaux, réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (RREN), agences de développement et CRT des 5 départements concernés (06 - 04 - 05 - 13 - 83 - 84) la Fédération régionale des offices de tourisme (FROT), la Métropole Nice Côte d'Azur et la Région. Les acteurs de cette dynamique collective s'engagent à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers afin de proposer des expériences écotouristiques dans les espaces naturels protégés de la Région Sud. En marge des actions de formation et promotion déjà citées **des actions expérimentales sur la gestion des flux touristiques** en espaces naturels protégés sont déployées en lien avec la Région, le CRT (partenariat WAZE), et le RREN. Renforcer notre **connaissance des entreprises régionales apporteurs d'éco solutions** et favoriser leur mise en lien avec les professionnels du tourisme en partenariat avec les réseaux consulaires (CCI/CMA/Cluster) est également au centre des actions menées avec l'organisation en juin 2021 de l'évènement numérique « Quelles éco solutions pour améliorer votre offre touristique en Région » qui a compté plus de 60 participants.

Objectif de l'action et impact attendu

L'objectif principal pour les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur est de structurer et développer une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et d'animer le contrat de filière écotourisme régional.

Description de l'action générale

Le nouveau projet annuel proposé couvre la période de mi-octobre 2021 à mi-octobre 2022. Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est le parc porteur de ce projet pour le compte des autres Parcs. La mutualisation de moyens humains et d'outils permettra de mener à l'échelle des 9 Parcs naturels régionaux les actions collectives suivantes :



1/ RENFORCER LA QUALIFICATION DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

Le réseau des entreprises qualifiées (offre sèche d'hébergement, d'activités, restaurants et les séjours) représente le « socle de confiance » de l'accueil écotouristique dans les territoires de parcs, il est un facteur clé pour la réussite du contrat de filière écotourisme régional en cours de déploiement. Il garantit une activité économique locale et durable et des emplois non-délocalisables dans nos territoires ruraux. Pour renforcer davantage ce réseau, l'interparc tourisme s'emploiera à

- **Augmenter le nombre de professionnels bénéficiaires de la marque VPNR en région en lien notamment avec les candidats au FTD**
- **Poursuivre le déploiement de la marque VPNR pour les séjours** : séjours patrimoine et culture avec les OT, et autres agences ; séjours « micro aventure » pour les clientèles d'ultra proximité ; séjours itinérance douce interparc (en lien avec chemins des parcs) ; séjours thématiques ciels étoilés, tourisme spirituel, géotourisme
- **Déployer les marquages pour les activités artisanales proposant des activités touristiques connexes** (visite de l'entreprise, ou atelier de partage de savoir-faire etc...)
- **Poursuivre le transfert de savoir-faire et compétences** sur la marque Valeurs Parc au Mont-Ventoux
- **Poursuivre la collaboration pour le rapprochement des marques Valeurs PNR et Esprit PN**

→ Résultats attendus sur la qualification des entreprises :

- ✓ Réalisation de 50 audits Valeurs Parc
- ✓ Déploiement du référentiel Valeurs Parc « Activités artisanales » travaillé par le parc de la Sainte Baume en 2021 dans les parcs volontaires (Camargue, Luberon, Mont- Ventoux) et mise en route des marquages
- ✓ Poursuite de l'accompagnement du parc du Mont Ventoux à la mise en place de l'outil marque VPNR
- ✓ Poursuite de la réflexion autour du rapprochement des marques Esprit Parc national et Valeurs Parc naturel régional dans le cadre de la suite de l'étude « Parcs Alpains »
- ✓ Déploiement de 12 nouveaux séjours Valeurs Parc (1 à 2 séjours/parc)+ leur qualification dans Apidae

2/ STRUCTURER UNE OFFRE ECOTOURISTIQUE AUTOUR DE FILIERES STRATEGIQUES ET D'EXPERIENCES

Le travail d'identification des thématiques écotouristiques en lien avec les caractéristiques emblématiques des Parcs naturels régionaux entamé début 2019 a été poursuivi en 2020 dans le cadre de la filière écotourisme. L'interparc tourisme souhaite renforcer ce travail de structuration de l'offre en transversalité avec les chargés de mission des parcs concernés par les différents thématiques : agritourisme (agriculture & alimentation), astrotourisme (énergie, biodiversité), tourisme ornithologique (biodiversité), géotourisme (patrimoine & paysages, conseil scientifique), tourisme culturel (culture & patrimoine), tourisme de bien-être et de ressourcement. Cette structuration s'appuiera notamment sur le développement d'une offre de séjours en lien avec des agences locales et les offices de tourisme.

L'interparc tourisme s'emploiera à :

- **Poursuivre le déploiement de l'offre de séjours dans les parcs et en interparc** s'inscrivant dans l'offre d'excellence du contrat de filière écotourisme régional en portant une **attention particulière sur le caractère expérientiel et immersif des prestations** (itinérance douce, séjours sans voiture)
- **Poursuivre le renforcement des partenariats** au régional avec les différents acteurs de la promotion dans le cadre de la filière écotourisme (CRT, ADE et ADT...) et notamment à l'échelle des infra destinations **et de proximité** (relation aux Offices de Tourisme en lien avec la FROT)
- **Renforcer la connaissance des entreprises marquées à l'aide d'enquêtes conjonctures** auprès des professionnels marqués afin de recueillir leur poids économique (capacité d'accueil et nombre d'emplois), leurs attentes en matière d'outils de communication et leurs besoins en emplois et formation.

→ Résultats attendus sur la structuration de l'offre écotouristique :

- ✓ Construction d'une offre de séjours dans les parcs et en interparc en lien avec des agences nationales (Alibert Trekking entre autres) pour alimenter l'offre écotouristique régionale
- ✓ Qualification de cette offre de séjours dans Apidae
- ✓ Création d'un catalogue de cette offre en lien avec le CRT
- ✓ Réalisation d'une enquête conjoncture fin décembre 2021



3/ ANIMER, PROFESSIONNALISER LE RESEAU DE BENEFICIAIRES DE LA M

L'**ANIMATION** et la **PROFESSIONNALISATION** des acteurs sont des éléments clés de la vie du réseau et de ce fait étroitement liés au niveau des actions. Elle sera renforcée par les actions qui seront menées dans le cadre contrat de filière écotourisme régional. Les besoins des entreprises sont régulièrement recensés lors d'audits, d'enquêtes conjoncture et de rencontres locales pour permettre de proposer des formations concrètes et adaptées. L'interparc tourisme s'emploiera à :

- **Organiser la 3^{ème} édition du Forum des pros de l'écotourisme**
- **Organiser la 2^{ème} Rencontre apporteurs éco solutions /pros du tourisme en Région Sud**
- **Renforcer notre connaissance des entreprises régionales apporteuses d'éco solutions et favoriser leur mise en lien avec les pros du tourisme** en partenariat avec les réseaux consulaires (CCI/CMA/Cluster) et **capitaliser les investissements dans les éco solutions et les entreprises offrant des éco solutions pour les établissements écotouristiques** → la réalisation de cette mission impliquera le recrutement de 0.5 ETP sur 1 an ou 6 mois
- **Collecter les bonnes pratiques des professionnels** (auprès des CM tourisme des parcs, CM interparc, CM FTD)
- **Relayer les dispositifs de formation et de financement régionaux (Région, FROT) et nationaux et accompagner les professionnels dans l'accès à ces dispositifs**
- **Interroger les pros sur leurs besoins en matière de formation**
- **Proposer un catalogue de session de professionnalisation** en partenariat avec les autres ENP de la filière
- **Déployer une offre de formation en lien avec la FROT, les dispositifs régionaux** en concertation avec les parcs
- **Faire une veille active sur le futur appel à projet de la Région sur la formation**
- **Permettre la montée en compétences des chargés de mission tourisme sur les sujets techniques** (gestion environnementale etc.) pour leur permettre de mieux accompagner les pros

→ Résultats attendus sur l'animation et la professionnalisation du réseau VPNR:

- ✓ Organisation du 3^{ème} forum des pros de l'écotourisme (octobre 2022)
- ✓ Organisation de la 2^{ème} rencontre apporteurs éco solutions/pros du tourisme (mars 2022)
- ✓ Vers un centre de ressources sur les éco solutions en partenariat avec les CCI/CMA/Cluster
- ✓ Capitalisation des investissements dans les éco solutions et des entreprises offrant des éco solutions pour les établissements écotouristiques
- ✓ Collecte des bonnes pratiques des professionnels du tourisme
- ✓ Relai des dispositifs de formation et de financement régionaux et nationaux et accompagnement des pros
- ✓ Collecte des besoins des pros en matière de formation
- ✓ Création d'un catalogue de session de professionnalisation pour les pros de la filière écotourisme
- ✓ Déploiement d'une offre de formation en lien avec la FROT et les dispositifs régionaux
- ✓ Formation des CM tourisme des PNR aux sujets techniques (gestion environnementale etc.)

4/ VALORISER LE RESEAU DE BENEFICIAIRES VALEURS PARC ET PROMOUVOIR L'OFFRE ECOTOURISTIQUE

La **VALORISATION** des entreprises marquées Valeurs Parc s'inscrira dans la continuité des actions menées ces dernières années. Elle sera renforcée par les actions qui seront menées dans le cadre contrat de filière Ecotourisme régional.

L'interparc tourisme s'emploiera à :

- **Contribuer à l'amélioration des outils existants** : site national consommer-parcs.fr, chemins des parcs, documents de présentation de la marque à destination des pros, de la presse, du grand public...
- **Appuyer les actions de communication pour renforcer la notoriété des Parcs naturels régionaux en général** en partenariat avec les acteurs de la promotion de la filière écotourisme et les Offices de Tourisme, notamment ceux des villes-portes, des centres urbains périphériques et d'ultra-proximité
- **Offrir une meilleure lisibilité à l'offre des PNR Sud** en poursuivant les actions de relations presse et les campagnes de communication sur les réseaux sociaux



- **Poursuivre les actions de promotion des Espaces naturels protégés** dans le cadre de la filière écoto... régionale notamment la sensibilisation des visiteurs à leur respect

➔ Résultats attendus sur la valorisation du réseau :

- ✓ Poursuite de la mise à jour du site national consommer-parc.fr
- ✓ Réalisation d'un annuaire VPNR 2022 en version numérique
- ✓ Réalisation d'un document 4 pages de présentation de la marque VPNR (cible : grand public)
- ✓ Réalisation d'un dossier de présentation de la marque VPNR (cible : presse + marqués et futurs marqués)
- ✓ Poursuite des actions presse et réseaux sociaux
- ✓ Réalisation d'un dossier de présentation synthétique et attractif sur l'écotourisme dans les ENP en Région Sud en lien avec le CRT (cibles : presse + pros + partenaires)
- ✓ Réalisation d'un dossier de presse recensant les sites alternatifs dans les ENP afin de favoriser une meilleure répartition des flux des visiteurs dans l'espace en lien avec le CRT (cibles : presse)

5/ COORDONNER L'INTERPARC : CONFORTER LES NOUVEAUX PROJETS, LES PARTENARIATS NATIONAUX ET LA VEILLE DU SECTEUR

Au-delà de la qualification, l'animation, la professionnalisation et la valorisation du réseau des entreprises marquées Valeurs Parc, l'interparc joue un rôle clé dans **l'émergence de projets nouveaux et innovants et en garantit la transversalité.**

L'interparc s'emploiera à :

- **Garantir la transversalité entre Parcs sur le projet Chemins des Parcs et suivre les évolutions en cours entre les outils Geotrek et APIDAE**, notamment consolidation de la passerelle « itinéraires »
- **Poursuivre le renforcement des partenariats au national afin de veiller à la cohérence entre les différentes démarches stratégiques avec l'échelle régionale** (notamment suivi de la stratégie Destination Parcs de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France)
- **Jouer un rôle actif dans les instances nationales**, notamment auprès de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France au sein de la commission Marque et de la commission Economie et Tourisme ainsi que dans les groupes de travail dédiés aux différentes filières écotouristiques pour faire valoir les intérêts du réseau des entreprises marquées Valeurs Parc naturel régional des Parcs de la Région Sud
- **Suivre les actualités et nouvelles tendances de consommation** en matière de tourisme durable pour orienter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du présent projet interparc
- **S'inspirer des retours d'expériences d'autres territoires** sur des initiatives similaires pour maximiser l'efficacité des actions à mener en interparc.

➔ Résultats attendus sur la coordination de l'interparc tourisme :

- ✓ Poursuite et consolidation de la passerelle itinéraire Geotrek/ Apidae
- ✓ Poursuite de l'expérimentation de la démarche Destination Parcs portée par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France avec l'engagement du PNR Queyras au titre des parcs pilotes
- ✓ Veille tourisme durable et informations utiles à transmettre régulièrement aux CM et aux pros
- ✓ Prise en compte des retours d'expérience des autres PNR pour les différents outils et actions

6/ ASSURER LE CHEF DE FILAT DU CONTRAT DE FILIERE « ECOTOURISME » REGIONAL

L'interparc tourisme des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonne la mise en œuvre du contrat de filière écotourisme régional en co pilotage avec l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence (AD 04). Les actions initiées fin 2019 vont se poursuivre dans la continuité du plan d'actions défini par le COPIL Filière écotourisme.



L'interparc s'emploiera à :

- **Concevoir un temps fort avec les professionnels de la filière** en partie par un contrat de filière écotourisme
- **Lancer la mise en place d'actions de professionnalisation / formation** en lien avec les partenaires de la filière écotourisme (notamment former les OT sur la question de la fréquentation, sites alternatifs via la FROT).
- **Intégrer l'écosystème de l'innovation touristique régional** notamment en participant à des preuves de concept pour des solutions innovantes (incubateur PTI, incubateur Est) et à certains comités de sélection du fonds FIRST
- **Poursuivre la dynamique autour de l'émergence d'un réseau des acteurs de la filière écotourisme en Région** par le biais notamment de l'évènement « apporteurs d'éco solutions »
- **Poursuivre le déroulement d'actions expérimentales et de leur financement sur la gestion des flux touristiques** en espaces naturels protégés en lien avec la Région, le CRT et le RREN
- **Engager des réflexions avec les agences de promotion départementales et régionales sur les contours contenus et périmètre d'une offre de tourisme durable et responsable à l'échelle régionale**
- **Coordonner le contrat de filière écotourisme régional et animer le comité de pilotage**
- **Assurer le suivi du plan d'actions du contrat de filière écotourisme**
- **Suivre les indicateurs de la filière écotourisme** (1- Nb structures labellisées Valeurs parc + Esprit parc ; 2- Nb itinéraires répertoriés sur les Geotrek des parcs ; 3- Nb pages écotourisme vues sur le site web du CRT

NB : certaines actions citées ici sont déjà contenues dans la feuille de route IPT

→ **Résultats attendus sur la coordination du contrat de filière :**

- ✓ Organisation du 3ème Forum des pros de l'écotourisme à l'automne 2022
- ✓ Organisation de Webinaires /formations pour les pros et les acteurs de la filière
- ✓ Poursuite de l'émergence d'un réseau des acteurs de la filière écotourisme en région
- ✓ Intégration de l'écosystème de l'innovation touristique régional avec la participation à des preuves de concept pour des solutions innovantes
- ✓ Poursuite des actions expérimentales de suivi de la gestion des flux touristiques dans les espaces protégés
- ✓ Réflexion avec les agences de promotion départementales et régionales sur les contours contenus et périmètre d'une offre de tourisme durable et responsable à l'échelle régionale
- ✓ Coordination du contrat de filière & suivi de son plan d'actions en copilotage avec l'AD 04
- ✓ Suivi des indicateurs de la filière

→ **Pour contribuer à l'ensemble de ce programme d'actions élargies à la filière écotourisme régionale, et porter les nouvelles ambitions fixées, les moyens humains passeront de 2 ETP à 2,5 ETP.**

Afin d'assurer les nouvelles missions de renforcement de notre connaissance des entreprises régionales apporteurs d'éco solutions et leur mise en lien avec les pros du tourisme en partenariat avec les réseaux consulaires (CCI/CMA/Cluster) ainsi que la capitalisation des investissements dans les éco solutions et les entreprises offrant des éco solutions pour les établissements écotouristiques, un 0,5 ETP sera embauché pour la durée de 6 mois à temps plein ou d'un an à temps partiel.

